



Communiqué de presse – 28/09/2007

UN DROIT HUMANITAIRE POUR TOUS, AVEC OU SANS PAPIERS

Les Restaurants du Cœur ont toujours fait le choix d'ouvrir leurs portes à tous ceux qui sont dans la détresse, sans distinction d'origine, de statut ou de confession.

L'Assemblée Nationale a voté le 19 septembre 2007 un amendement au projet de loi sur la maîtrise de l'immigration **excluant des centres d'hébergement les personnes ne pouvant justifier de la régularité de leur séjour sur le territoire français.**

Il s'agit d'une atteinte à une liberté fondamentale et à l'aide humanitaire.

Les Restos du Cœur ont pour principe de respecter une stricte neutralité politique, ce qu'ils continueront à faire tout au long du débat sur la loi relative à la maîtrise de l'immigration. Ils ne sauraient néanmoins accepter que le droit humanitaire se limite en France aux seuls citoyens français et estiment au contraire que ce droit s'applique à toutes les personnes démunies, avec ou sans papier, car elles sont en situation de fragilité extrême, voire en risque de perdre la santé ou la vie.

Les bénévoles n'ont jamais contrôlé et ne contrôleront jamais les titres de séjour des personnes qui se présentent aux Camions du Cœur ou maraudes pour venir chercher un peu de pain et de chaleur.

Au même titre qu'un médecin doit soigner toute personne malade, les Restos du Cœur ont pour obligation morale d'accueillir, sans sélection, tous ceux qui en ont besoin. Les centres d'hébergement des Restos resteront des refuges humanitaires pour tous. A défaut, si la loi était votée en l'état, un danger immense pèserait sur les sans papiers qui, privés de l'aide alimentaire et du droit d'avoir un toit pendant l'hiver, seraient livrés aux marchands de sommeil et aux exploiters de toutes sortes.

Les Restos du Cœur **lancent solennellement un appel à tous les Sénateurs** pour qu'ils se mobilisent le 2 octobre prochain lors du vote de la loi sur la maîtrise de l'immigration. L'association compte sur la Haute Assemblée pour, cette fois encore, sauvegarder les libertés fondamentales et faire en sorte que le droit d'ingérence humanitaire commence par notre territoire.

Quoi qu'il arrive, les Restos du Cœur entameront le 3 décembre leur 23^e campagne en appliquant le strict droit humanitaire !

Contacts Presse

Service Communication - Tél : 01 53 32 23 14 - Fax : 01 53 32 23 15 communication@restosducoeur.org

Si vous ne souhaitez plus recevoir les actualités des Restos du Cœur, merci de bien vouloir nous contacter par mail.